

Sujet : [INTERNET] Demande de la commune de La Bresse - accès aux lacs

De : "CROUVEZIER Maryvone" <maryvone.crouvezier@labresse.fr>

Date : 15/05/2020 17:14

Pour : <fabien.genet@vosges.gouv.fr>, <pref-dcl-covid19@vosges.gouv.fr>

Bonjour,

Suite à la note de M le Préfet en date du 11 mai 2020, la commune de la Bresse sollicite l'autorisation d'accès aux lacs de Blanchemer, La Ténine, des Corbeaux, et Lispach pour les activités pêche et ballade uniquement.

Les règles suivantes seraient affichées sur chacun des sites et chacun des accès :

- Aucune fréquentation n'est autorisée entre 20h00 et 5h00,
- Hors l'activité de pêche, les accès aux abords immédiats des lacs est interdit,
- Respect des règles de distanciation sociale,
- Interdiction de pique-niquer,
- Interdiction de circuler à vélo,
- Interdiction de toute activité nautique,
- Interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes de manière simultanée.

En matière de contrôles, ils seront effectués de manière régulière par les services de police municipale, ainsi que de manière inopinée.

Une information serait faite au travers de la PQR et réseaux sociaux.

Merci de bien vouloir nous faire connaître au plus tôt la position de M le Préfet par rapport à cette proposition et à votre disposition pour toute précision utile.

Sincères salutations,

MARYVONE CROUVEZIER

Maire de La Bresse
06 76 71 36 59



Mairie de La Bresse
12 Place du Champetel
88250 La Bresse
03 29 25 40 21